

CAPL 2020 DE RECOURS EN ÉVALUATION ENCORE TROP PEU D'APPELS DÉPOSÉS

Vendredi 23 octobre 2020 se sont réunies les CAPL de recours en évaluation des cadres A (9h30), B (10h45) et C (14h00).

Les trois CAPL dans la même journée ? Impensable il y a encore quelques années vu le nombre d'appels que ces instances avaient à examiner.

Mais comme nous le soulignons dans une de nos dernières publications, la conjonction de la suppression des bonifications, et l'usine à gaz qu'était devenue la procédure pour faire appel, avait clairement découragé la plupart des agents de déposer un recours, alors même qu'il serait parfois nécessaire de le faire.

LES CHIFFRES

- En 2020, **12 recours hiérarchiques ont été déposés**, contre 5 en 2019.
- **4** concernaient des **cadres A**, **4** des **cadres B** et **4** des **cadres C**.
- Sur ces 12 recours, **6 ont fait l'objet d'un rejet partiel** (donc d'une admission partielle) et **6 autres ont fait l'objet d'un rejet total**.
- Enfin, sur ces 6 rejets totaux, **5 ont fini en recours** déposés auprès de la CAPL par les agents concernés.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 06 LORS DE CES CAPL

Solidaires Finances Publiques à défendu 3 agents sur les 5 cas examinés.

Les collègues qui ont demandé à être défendus par Solidaires Finances Publiques ont été contactés directement dès vendredi pour leur donner les résultats de l'évocation de leur dossier.

En réponse à la toute fin de notre déclaration liminaire, la direction a précisé que **la campagne d'évaluation à venir (2021) prendrait en compte la situation très particulière de l'année en cours** : crise du COVID-19, PCA en vigueur durant le confinement, conditions liées au télétravail installé dans l'urgence, agents en ASA, prise en charge de missions supplémentaires, etc.

Nous n'en attendions pas moins tant il serait anormal que les agents payent, au travers de leur évaluation, pour une crise dont ils ne sont pas responsables et pour des situations qui leur ont été imposées et/ou qu'ils ont dû subir.

L'engagement de tous les agents des finances publiques, au regard de ces événements, devra au contraire être reconnu davantage.

Encore plus dans la mesure ou la « prime Covid » a laissé beaucoup trop de monde au bord de la route, que le vol des congés reste encore en travers de la gorge de bon nombre d'agents, et qu'il n'est prévu, comme depuis de nombreuses années, aucune revalorisation en matière d'indemnitaire.

QUELQUES RAPPELS SUR L'IMPORTANCE DE L'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

Nous vous reproduisons ici ce que nous écrivions le 24 septembre dernier au sujet des évaluations :

Ne négligez pas votre évaluation annuelle, son « profil croix » et l'appréciation générale qui y est rédigée.

Si l'évaluation a déjà une **importance primordiale** pour les candidats à **la liste d'aptitude**, elle pourra en avoir tout autant **dans les années à venir pour les tableaux d'avancement** (par exemple, passage de AT/AA à ATP2/AAP2, de ATP2/AAP2 à ATP1/AAP1, de C2 à C1, ou encore de C1 à CP).

Aujourd'hui ceux-ci sont encore quasi automatiques, mais **il y a fort à parier qu'à l'avenir, pour faire des économies, leur nombre se réduira encore et que des critères liés à l'appréciation et au profil croix rentreront en ligne de compte pour changer de grade** (et peut être un jour d'échelon allez savoir...).

Ces évaluations **pourront également jouer sur votre paye le jour où le RIFSEEP tant redouté entrera en vigueur, avec sa part variable de rémunération liée à « l'engagement professionnel ».**

Parfois, **on croit avoir une évaluation « sympa » mais les termes employés, une fois passés à la moulinette du traducteur de l'administration, ne sont pas aussi flatteurs qu'on pourrait l'imaginer...**

À ce sujet, **nous dénonçons chaque année l'inconsistance ou les maladresses relevées dans les appréciations rédigées par certains évaluateurs, maladresses qui pourraient avoir des conséquences sur la carrière des agents.**

Ces responsables possèdent pourtant des guides et directives pour faire ce travail qui, même s'il les barbe et se révèle chronophage (surtout dans des services fusionnés géants), leur incombe et **DOIT** être fait correctement.

Il est donc important, si vous avez le moindre doute, de faire examiner vos évaluations par nos militants et ne jamais hésiter à déposer un recours en révision si vous vous sentez lésés.